

1.

Débitrice: **Lauffer Immobilier SA**, c/Fid. J.Ineichen, Industrielle 30B, Montreux, **1820 Montreux**
2.

Date de la négociation: 19.01.2006
3.

Concordat confirmé le: 30.01.2006
4.

Remarques: Par décision du 19 janvier 2006, communiquée le 30 janvier 2006, le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a homologué le concordat par abandon d'actif présenté par LAUFFER IMMOBILIER SA, c/ Fiduciaire J. Ineichen, Rue Industrielle 30 B, 1820 Montreux, désigné a) en qualité de liquidateur M. Jean-Claude Gaudin, d'Intermandat, à Lausanne, en le relevant de sa mission de commissaire au sursis, et b) dit que la commission des créanciers sera constituée par M. Frédéric Carrard, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, Case postale 300, 1001 Lausanne.
Chaque partie a le droit de recourir au Tribunal cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé, en deux exemplaires, au greffe du Tribunal d'arrondissement, dans les dix jours, dès la présente communication.

Tribunal d'arr. de l'Est vaudois
1800 Vevey
(00151555)